



FUMEL

VALLÉE DU LOT

DECISION: D25-DGS-044

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Affaire suivie par : Sébastien RIBEIRO

N°D2026-DGS-044

OBJET: ACQUISITION DES PARCELLES AV 232 ET AV 234 SISE 14 AVENUE GALIANE – SAINT – SYLVESTRE – SUR - LOT POUR LA CRÉATION D'UN PARKING

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-20-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'acquisition de terrains et biens immobiliers ;

Considérant le projet d'installation d'un centre ophtalmologique à St Sylvestre sur Lot à proximité de la Maison de Santé pluridisciplinaire ;

Considérant l'intérêt communautaire que représente cette installation et la nécessité de création et d'agrandissement d'une zone de stationnement à proximité de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Saint Sylvestre sur Lot ;

Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,

1°) – D'acquérir les parcelles cadastrées sous les numéros 232 et 234 de la section AV sises 14 Avenue de Galiane à Saint Sylvestre d'une superficie totale de 3 014m² ca et pour un montant total de 1€ ;

2°) – De signer ou d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;

3°) – Précise que les crédits seront prévus au budget 2026.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 12 février 2026
Le Président

Certifié exécutoire le : 12 février 2026
Reçu en Sous-Préfecture le : 12 février 2026
Publié ou Notifié le : 12 février 2026



Didier CAMINADE

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16
www.fumelvalleedulot.com